

Conditions Générales de Vente

Toute commande passée à INTEGRA Biosciences implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente (CGV) stipulées ci-dessous et qui annulent toutes conditions antérieures. Aucune dérogation ne saurait y être apportée sans accord écrit d'INTEGRA Biosciences. Nos CGV prévalent sur toutes conditions d'achat et s'y substituent.

Utilisation

Les produits que nous fournissons sont destinés aux laboratoires de recherche, de contrôle et d'analyses, sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Sauf mention expresse, nos produits ne sont pas des dispositifs médicaux (DM).

Prise de commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par courrier/mail de l'acheteur. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé à quiconque sans l'accord d'INTEGRA Biosciences. Nous nous réservons le droit de refuser certaines commandes, même sans justification.

Modification de la commande

Toute modification de commande à la demande de l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à INTEGRA Biosciences par écrit en temps utile avant l'expédition de la marchandise. Si INTEGRA Biosciences n'accepte pas la modification, soit l'acompte versé restera acquis à INTEGRA Biosciences, soit INTEGRA Biosciences facturera un dédit si bon lui semble. INTEGRA Biosciences se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses produits ou à ses catalogues. En particulier, les illustrations et descriptions de ces derniers sont données à titre purement indicatif et informatif et n'engagent pas INTEGRA Biosciences.

Livraison

Les livraisons s'effectuent soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par délivrance par un expéditeur ou transporteur, en rez-de-chaussée des locaux ou entrepôts de l'acheteur. Les livraisons sont opérées en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à retenue ou à annulation de commande en cours. Les incendies, inondations, bris de machines, grèves, guerres, rupture d'approvisionnement et tous autres accidents qui empêchent ou réduisent les fabrications et prestations sont considérés comme cas de force majeure déchargeant INTEGRA Biosciences de son obligation de livrer. Nous tiendrons l'acheteur au courant en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers INTEGRA Biosciences, quelle qu'en soit la cause.

Le coût du port est répercuté sur la facture. Cette participation aux frais d'envoi et d'emballage est calculée en fonction du poids, du volume, du nombre de colis et de la destination. Nous nous réservons le choix du mode d'expédition, sauf s'il en avait été déterminé préalablement.

Réception & Retours

Les produits voyageant aux risques et périls du destinataire. Il appartient à ce dernier de vérifier, dès réception, les qualités et nombres de marchandises reçues en ouvrant si besoin les colis. Sans préjudice des dispositions à prendre impérativement vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés doivent être formulées par écrit dans les 3 jours de la réception des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et des réserves opposées au transporteur. Il devra laisser à INTEGRA Biosciences toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable et écrit d'INTEGRA Biosciences qui précisera les modalités de retour. Dans ce cas, les articles nous seront retournés dans leur emballage d'origine, en port payé. Un forfait pour frais de contrôle et de remise en stock de 15% de la valeur de la marchandise retournée, avec un minimum de 25 € HT sera facturé.

Transfert de risques

Les risques inhérents à la chose sont transférés au client dès le moment où la marchandise quitte nos établissements. Ce transfert de risques a lieu en toute circonstance, peu important la personne du transporteur. Il en va de même lorsque nous prenons en charge toute autre prestation. Si l'expédition est retardée à la suite de circonstances qui ne sont pas imputables à INTEGRA Biosciences, le risque est transféré au client à compter du jour où la marchandise est prête à l'expédition. Il est lisible au client de faire assurer la marchandise à ses frais, contre tous sinistres. Ces frais d'assurance sont facturés en sus, s'il y a lieu.

Prix & Conditions de paiement

Nos prix s'entendent hors taxes départ usine conformément aux prix en vigueur et confirmés à l'acheteur lors de la passation de commande par un accusé de réception, majorés le cas échéant pour les produits importés de la variation des changes ou des taxes. Les frais d'installation ne sont jamais compris. Les prix sont indicatifs, non engageants et susceptibles d'être modifiés sans préavis en cours d'année.

Toute commande confirmée par courrier par l'acheteur ne pourra faire l'objet d'annulation. Sauf convention contraire stipulée par écrit, les factures sont payables à date de facture.

Nouveaux clients : Le règlement d'avance est demandé lors d'une première commande.

Achats en ligne : Les achats en ligne sur notre site internet sont payables au comptant par carte bancaire, sauf accord contractuel formel de notre part, autorisant le règlement selon nos CGV.

Revente des produits

Le client s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne la revente ou l'exportation de nos produits, incluant notamment les sanctions économiques, le contrôle des exportations et les embargos commerciaux.

Le client ne doit pas réaliser une des activités susmentionnées, directement ou indirectement, avec une société située ou enregistrée dans une juridiction soumise aux sanctions, ni avec un individu ou une organisation figurant sur une liste de sanctions ou agissant au nom ou pour le compte de toute personne spécifiquement désignée ou figurant sur une liste de sanctions.

Gestion des DEEE & des Piles & Accumulateurs

Afin de remplir ses obligations, INTEGRA Biosciences adhère à Ecosystem et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire d'INTEGRA Biosciences permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs matériels mis sur le marché par INTEGRA Biosciences. Cette filière, à but non lucratif agréée par les pouvoirs publics, reprend et recycle gratuitement les matériels électriques et électroniques usagés issus du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical (catégories 5, 6, 8 et 9 de la réglementation DEEE*).

Ainsi, les clients d'INTEGRA Biosciences peuvent se défaire gratuitement de leurs matériels usagés mis sur le marché par INTEGRA Biosciences. Ils obtiennent, certifié à la clé, l'assurance d'un traitement rigoureux conforme à la réglementation. Leur suffit de faire appel à Ecosystem qui leur indiquera la solution de collecte la plus adaptée à leur besoin.

→ Pour connaître toutes les solutions de collecte : www.ecosystem.eco
Les équipements électriques et électroniques contiennent des matières polluantes (cartes électroniques, piles, batteries, écrans, condensateurs, mercure, etc.). Leur dépollution puis leur recyclage permettent de préserver les ressources naturelles et notamment les matières premières stratégiques.

Pour être en conformité avec la réglementation « Piles & Accumulateurs », INTEGRA Biosciences, en tant que Producteur, adhère à SCRELEC, un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics, et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les piles et accumulateurs usagés de ses clients.

Garantie

Sauf stipulation contraire, nos produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant douze mois à compter de la date de livraison. Nous nous réservons cependant le droit d'appliquer une durée de garantie inférieure sur certains matériels. L'acheteur en sera avisé à réception de commande. La présente garantie ne s'applique toutefois que sur les matériels et l'instrumentation ayant vocation à être entretenus et réparés. Elle ne s'applique pas au matériel à usage unique. De même ne sont pas couverts par la garantie l'usure normale des pièces, la dégradation des piles et tous les composants en verre.

Les interventions fournies au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, la seule obligation nous incombant sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux. La garantie ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts.

Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit à cet effet être, au préalable, soumis à notre Service Après-Vente pour accord. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale etc. ...) ou encore par une modification du produit non prévue, ni autorisée par INTEGRA Biosciences sont exclus de la garantie. De même, la garantie ne pourra jouer pour les vices apparents dont l'acquéreur devra se prévaloir dans les conditions ci-dessus (§ Réception & Retours).

Maintenance & Service Après-Vente

Après expiration de la période de garantie, nous offrons un service de maintenance et proposons, pour certains appareils, des contrats de maintenance adaptés aux besoins du client.

Les pièces détachées sont garanties 6 mois après leur mise en place. Les interventions sont effectuées, sur site ou en atelier, après acceptation écrite par le client du devis de réparation établi par INTEGRA Biosciences. Nos devis sont gratuits. Toutefois, dans le cas de devis SAV refusé, un forfait de 30 € HT sera facturé au client, incluant le temps passé pour le diagnostic de panne ainsi que les frais de port afférents au retour de l'appareil.

Clause pénale & Clause de réserve de propriété

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes nos créances, même non échues. Toute somme non payée à son échéance portera intérêt à compter de cette dernière au taux directeur de la BCE + 7 points, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce. Conformément à l'article L441-3 du Code de Commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de non-paiement à l'échéance.

Les marchandises vendues restent la propriété d'INTEGRA Biosciences jusqu'à paiement complet du prix. Les risques sont toutefois immédiatement transférés à l'acquéreur qui devra prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet. En conséquence, en cas de non-paiement de l'intégralité des sommes dues, dans le délai prévu à la commande, nous aurons le droit de procéder, sans formalités préalables, à la récupération des marchandises. Les acomptes éventuels déjà versés resteront, dans ce cas, notre propriété à titre de dommages-intérêts. Les frais de recouvrement ou autres sont à la charge du client.

Propriété intellectuelle

Pour le cas où la vente s'accompagnerait de la fourniture à titre gratuit de documents tels que catalogues, prospectus, études ou nomenclatures, ceux-ci demeurent la propriété intellectuelle exclusive d'INTEGRA Biosciences. Ils ne peuvent être reproduits, distribués ou exécutés hors notre autorisation expresse.

Règlement des litiges & Clause attributive de juridiction

Tout litige relatif aux présentes, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Pontoise, en application de la loi française.